



AUTORISATION DE TRAVAIL DURANT UN CHANGEMENT DE STATUT

Par **Imassy94**, le 15/11/2013 à 11:38

Bonjour,

Je suis Algérien ça fait deux ans que je suis en France et il y a deux mois j'ai fini mon stage de fin d'études en réseaux informatique et il y a un mois j'ai trouvé un emploi en CDI j'ai de suite fait ma demande de statut "étudiant" à "salarié" sauf qu'en plus il faut déposer le dossier à la DIRECCTE.

Ces étapes effectuées, j'ai eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'en tant qu'Algérien je n'ai pas le droit de travailler tant que mon changement de statut n'a pas été validé.

Alors ma question est : A quel recours ai-je droit pour que l'on m'autorise à travailler jusqu'à la validation du changement de statut ?

Cet emploi est vraiment exceptionnel je ne dois pas le laisser partir.

Je voudrais vraiment des réponses utiles et pertinentes si ça n'a aucun rapport avec mon problème cela ne m'intéresse pas car c'est très important et urgent.

De plus je vis en concubinage avec une personne de nationalité française est ce que le fait que je sois en couple puisse appuyer mon dossier ?

Je ne souhaite pas me marier !!! Pas la peine de m'en parler.

Merci d'avance pour tous vos commentaires utiles.